



Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230922-456-DE

Berger
Levrault

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°456/2023

**OBJET : Validation PV du
29 Juin 2023**

Membres : 24

Présents votant : 18

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-trois, et le 22 Septembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 15 Septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune du Puech.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jean-Louis GELY, conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2

- Madame Sylvie TOLUAFE, déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Marie SABATIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Philippe OLLIER, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale de canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental de canton de LODEVE
- Monsieur Jean Luc FALIP, conseiller départemental de canton de CLERMONT L'HERAULT
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental suppléant du canton de LE CRES

- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,

La Présidente ayant constaté le quorum, le comité peut valablement délibérer.

La Présidente présente le procès-verbal présent en annexe 1 de la réunion du comité syndical du 29 Juin 2023.

Le Comité Syndical,

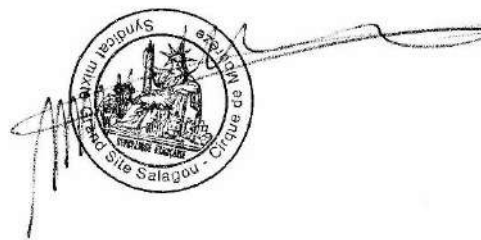
Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

DECIDE de valider ce procès-verbal.

**Pour Extrait Conforme,
Au Puech,
Le 22 Septembre**

La Présidente



Marie PASSIEUX